



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

CABINET DU PREMIER MINISTRE
COMITE DE PRIVATISATION

**CESSION DE LA PARTICIPATION DE 21,54% DU CAPITAL
DE LA LOYALE VIE**

INVITATION A SOUMISSIONNER

Dans le cadre de son programme de privatisation, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a décidé, en Conseil des Ministres du 24 mai 2017, de céder la totalité de la participation de 21,54% détenue par l'Etat, à travers la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), dans le capital de LA LOYALE VIE.

En vue de mettre en œuvre cette décision, le Comité de Privatisation lance un appel d'offres pour la cession de cette participation à tout investisseur intéressé, personne physique ou morale, disposant seul ou en consortium, des capacités financières nécessaires.

La bancassurance constituant un axe important de la stratégie de développement de LA LOYALE VIE, la participation d'Établissements de crédit à l'appel d'offres est vivement souhaitée.

Le Comité de Privatisation met en œuvre cette décision, en vertu de la loi n°94-338 du 9 Juin 1994, relative à la privatisation des participations et des actifs de l'Etat dans certaines entreprises et établissements publics.

Le Comité de Privatisation invite tout investisseur intéressé par l'acquisition des parts à céder par l'Etat, à retirer le Dossier d'Appel d'Offres, à compter du 15 janvier 2018 contre paiement d'un montant de cent cinquante mille (150 000) FCFA et remise d'un récépissé de paiement, à l'adresse suivante :

COMITE DE PRIVATISATION

**6, Boulevard de l'Indénié, près de la Polyclinique Internationale de l'Indénié
01 BP 1141 ABIDJAN 01**

Attention : M. Ambroise KONE

Coordonnateur de la Cellule Technique

E-mail : a.kone@privatisation.gouv.ci

Tél : 225 20 22 22 31

Fax : 225 20 22 22 35